

Apport méthodologique pour la création d'un observatoire des vins en Languedoc Roussillon

X. Colloque Oenométrie, 22 – 24 mai 2003, Budapest, Hongrie

Etienne Montaigne

Professeur d'Economie,

AGRO-Montpellier, Département de Sciences Sociales et Gestion,

2, place Viala, 34060 Montpellier Cedex 2, France

E-mail : etienne.montaigne@ensam.inra.fr

Jean-Marc Touzard

Chargé de recherche,

INRA, Département Systèmes Agraires et Développement

2, place Viala, 34060 Montpellier Cedex 2, France

E-mail : touzard@ensam.inra.fr

Diana Sidlovits

Ingénieur Agronome, doctorante,

AGRO-Montpellier, Département de Sciences Sociales et Gestion,

2, place Viala, 34060 Montpellier Cedex 2, France

E-mail : dianasadlovits@hotmail.com

RESUME

L'objectif de cette communication est de présenter des apports méthodologiques pour la création d'un observatoire économique des vins en Languedoc-Roussillon. Après un rappel des conditions de la demande sociale et de la méthode de recherche, nous présentons les principaux résultats de l'enquête, puis les apports des théories de l'information et des marchés. L'ensemble est mobilisé pour proposer et évaluer trois scénarios d'architecture de l'observatoire.

SUMMARY

The aim of this communication is to present methodological contributions for the creation of an economic observatory of the wines in Languedoc-Roussillon. After an indication of the social conditions of the demand and the method of research, we present the main results of the interviews, then the contributions of the market and information theories. The both are mobilized to propose and evaluate three scenarios of architecture for that observatory.

I. OBJECTIFS ET METHODE

I.1. A l'origine : une demande des organisations viticoles régionales

Le sujet que nous traitons ici peut apparaître plutôt atypique au sein d'un groupe de recherches spécialisé dans les sciences sociales appliquées à la filière vitivinicole. En effet les chercheurs publics français sont plus souvent des utilisateurs de l'information économique produite par les institutions publiques et professionnelles, souvent en les retraitant de façon spécifique, que des architectes conviés à réfléchir sur la conception d'un système d'information sectoriel spécialisé. De fait, le projet de recherche dont nous rendons compte ici, a été conçu, puis construit, à partir d'une demande explicite des organisations vitivinicoles du Languedoc Roussillon : il s'agissait d'aider ces organisations à construire un "observatoire économique des vins du Languedoc-Roussillon", qui pourrait être la base informationnelle d'une interprofession régionale.

Les mutations de la filière-vin en Languedoc-Roussillon ont fait l'objet d'études récentes [Touzard, 1995 ; Montaigne, 1997a]. Cette transformation a été principalement marquée par une réduction drastique du potentiel de production viticole (disparition du quart des surfaces en un peu plus de vingt années) et une reconversion qualitative tant au vignoble, par l'encépagement, qu'à la cave, par les investissements technologiques. La mise en œuvre spécifique en Languedoc-Roussillon, de la réglementation européenne a, de plus, accéléré cette transformation [Montaigne, 1997b]. Cette adaptation s'est faite dans le cadre réglementaire de deux catégories de produits reconnaissant les indications géographiques de provenance : les vins de pays et les vins d'Appellation d'origine contrôlée.

Du côté de la mise en marché des vins, la filière s'est également radicalement transformée [Montaigne et al., 1997 ; Montaigne 1999]. De nombreux opérateurs du négoce se sont restructurés ou ont disparu, tandis que les groupements de producteurs prenaient une place prépondérante au côté de nouveaux intervenants originaires d'autres régions ou pays. Les institutions ont suivi et les interprofessions dans les deux catégories de produits (VdP, VAOC) se sont enfin regroupées et structurées.

Au regard de l'organisation des autres grandes régions viticoles françaises, la disparition de la spécificité régionale dans les dernières années (spécialisation dans un marché de masse de vins de table peu différenciés) a fait prendre conscience aux opérateurs du Languedoc, de la nécessité de disposer d'un outil stratégique de pilotage économique de la région en matière d'organisation de la production et de la mise en marché des produits dans une gamme totalement renouvelée. La création de cette gamme vise la croissance de la valeur ajoutée aux produits, par le développement d'une hiérarchisation des vins.

Les caractéristiques des marchés ont fortement changé : internationalisation (le volume des échanges mondiaux a augmenté de moitié sur les dix dernières années), nouveaux concurrents (pays du nouveau monde et de l'hémisphère sud, Pays de l'Europe centrale et orientale), modification des modèles de consommation, nouvelle forme de concurrence sur les produits (marques/cépages/appellations). Il faut aller de plus en loin, hors d'Europe, pour vendre les vins communautaires et 40 % de la croissance des échanges mondiaux provient de l'augmentation des importations européennes.

Les organisations professionnelles reconnaissent depuis plusieurs années l'intérêt que pourrait présenter un outil de pilotage stratégique pour le secteur viti-vinicole régional. La crise sur les marchés de plusieurs catégories de vins entre 2000 et 2002, et la multiplication des rapports et projets stratégiques sur le secteur (rapports Berthomeau [2001], du sénat [César, Delfau, 2002], de l'Interprofession, cap 2010, rapport Gressard...), ont même renforcé cet intérêt. Mais passer de ces attentes, dispersées et mal précisées, à la conception et à la réalisation d'une organisation susceptible de mieux coordonner la production, la mise en marché et la promotion des vins du Languedoc, ne va pas de soi ! Un tel projet doit

s'interroger, dans tous les cas, sur la nature et l'organisation de l'information disponible sur le secteur.

Les responsables professionnels ont donc souhaité mobiliser et maîtriser cette information dans un objectif stratégique régional. Notre rôle dans ce projet n'était pas de bâtir cet observatoire viticole régional, mais bien **d'apporter un appui méthodologique à sa construction**. Cet appui concernait notamment 4 points : (1) un état des lieux sur la production et l'utilisation actuelles de l'information économique chez les acteurs du secteur viticole régional ; (2) une connaissance des besoins, à savoir quelle est l'information nécessaire pour participer, assurer, décider, organiser... le pilotage économique de la filière vin régionale ; (3) des références sur les « observatoires viticoles » existant dans les autres régions (benchmarking) ; (4) des recommandations et propositions pour construire concrètement cet observatoire : formes possibles d'organisation, nature de l'information, orientations d'un support de diffusion (revue, site web...), précautions,...

I.2. La rencontre avec des questions de recherche en économie et en gestion

Cet objectif de réponse à une demande professionnelle a alors bénéficié de deux types de travaux : des **recherches sur les changements institutionnels** et la régulation sectorielle et territoriale [Du Tertre C., 2002] d'un côté et des travaux **sur le rôle et la gestion de l'information dans les systèmes ou les organisations économiques**.

a - Les travaux engagés jusque là sur la « grande transformation » de la viticulture du Languedoc Roussillon [Bartoli, Boulet, 1989 ; Touzard 1995 a et b ; Montaigne 1997a, 2001 ; Laporte, Touzard, 1998] ont analysé l'évolution d'institutions « classiquement » abordées au niveau sectoriel et leurs relations à la dynamique économique : normes sur le produit, formes d'organisation des transactions et du travail, politique publique et gouvernance, etc. Mais dans une période où l'information économique et technique devient un facteur stratégique pour les entreprises, il apparaît judicieux d'étudier l'organisation de l'information dans le secteur comme l'une de ses institutions, **comme une composante à part entière du dispositif institutionnel qui en assure la régulation**. La demande même d'observatoire correspondrait à un processus d'institutionnalisation et à l'idée que le « système d'information » est aujourd'hui un levier possible de l'action collective dans les secteurs et dans les systèmes productifs régionaux. Dans quelle mesure la nature et la forme de ce « système d'information » expriment-elles les changements structurels de cette viticulture régionale et peuvent-elles réellement orienter son évolution ?

b - Les réflexions sur la création et la diffusion de l'information en relation avec le fonctionnement d'une économie ou d'une organisation ont été renouvelées par l'explosion de l'industrie de l'information et de la communication [Petit, 1998]. Ils distinguent généralement deux notions étroitement imbriquées : d'une part celle **d'information économique** utilisée par les acteurs économiques pour prendre des décisions « éclairées par cette information » et, d'autre part, celle **d'économie de l'information** qui concerne à la fois « **l'optimisation économique** » de la production et de la diffusion de cette information et **l'étude de l'industrie de l'information** au sens de l'économie industrielle. Les développements en économie et en gestion concerne donc à la fois le **contenu** de l'information et **l'architecture du système d'information** disponible ou souhaité. Par ailleurs, face à la croissance exponentielle de la quantité d'information « disponible », sont devenues centrales les questions de sa **sélection**, de son **analyse**, de sa **pertinence** et de ses relations avec les savoirs, les savoir-faire et les qualifications de ceux qui sont chargés de la produire et de la traiter... Ces questions génériques, traitées à partir d'hypothèses théoriques qui reflètent aujourd'hui la diversité des courants en économie et en gestion, renvoient aux interrogations concrètes formulées par les représentants des organisations viticoles du Languedoc. Le projet

de constitution de « l'observatoire viticole régional » apparaît alors comme une occasion pour confronter au niveau sectoriel et dans le champ agro-alimentaire ces développements théoriques et analytiques en plein développement.

I.3. La méthode : une enquête auprès des institutions viticoles régionales

Pour répondre directement aux questions posées par les partenaires professionnels (état des lieux, besoins, propositions) et construire une connaissance scientifique sur l'évolution du « système d'information » de la viticulture régionale, la démarche de recherche s'est appuyée essentiellement sur la réalisation d'une enquête auprès des institutions viticoles régionales. L'enquête a été réalisée sous la forme d'entretiens non directifs, classiquement structurés par le fil conducteur d'un guide.¹

Nous avons limité cette enquête aux seules « organisations publiques ou professionnelles » de ce secteur, c'est à dire à sa composante formelle, instituée, qui participe aux mouvements d'informations, ceux-ci étant évidemment également animés par de multiples interactions entre agents privés : viticulteurs, entreprises de vinification ou de négoce, courtiers, presse régionale, chercheurs, bureaux d'études, prescripteurs divers, etc. Le choix d'étudier seulement la face institutionnelle du système d'information viticole a été d'abord dictée par la prise en compte a priori des entités (institutions publiques ou professionnelles) susceptibles de participer à la construction de l'observatoire, et jouant déjà un rôle dans la généralisation de l'information au sein du secteur. L'élargissement de l'enquête à un échantillon représentatif d'acteurs économiques supposait également des moyens plus importants que ceux dont disposait le projet.

II. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE

II.1. Les institutions enquêtées

Pour cette enquête, nous avons réalisé un premier inventaire des institutions (nationales, régionales ou départementales) qui participent a priori à la production, la circulation et l'utilisation de l'information économique dans le secteur viticole du Languedoc Roussillon. Parmi cette population d'une trentaine d'institutions, 19 entretiens complets ont été effectués, et 6 institutions ont été abordées plus rapidement (chambres départementales d'agriculture et 2 fédérations de coopératives). Sur les 19 enquêtes, 16 correspondent à des institutions « du Languedoc », 3 à des institutions nationales fortement impliquées dans l'information sur la viticulture régionale (ONIVINS, CFCE, EGVF) et un comité interprofessionnel proche (Inter Rhône).

II.2. La production d'information

L'enquête nous permet tout d'abord de décrire les contours et l'importance de l'activité de production et de traitement de l'information économique sur le secteur viti-vinicole régional :

a) A notre surprise, **toutes les institutions, sauf une, participent directement à la production d'information** à la fois primaire (à partir d'enregistrements, d'enquêtes, d'études... mis en œuvre par l'institution) et secondaire (traitement d'informations issues d'autres institutions). On ne peut donc pas, d'emblée, séparer les institutions entre celles qui

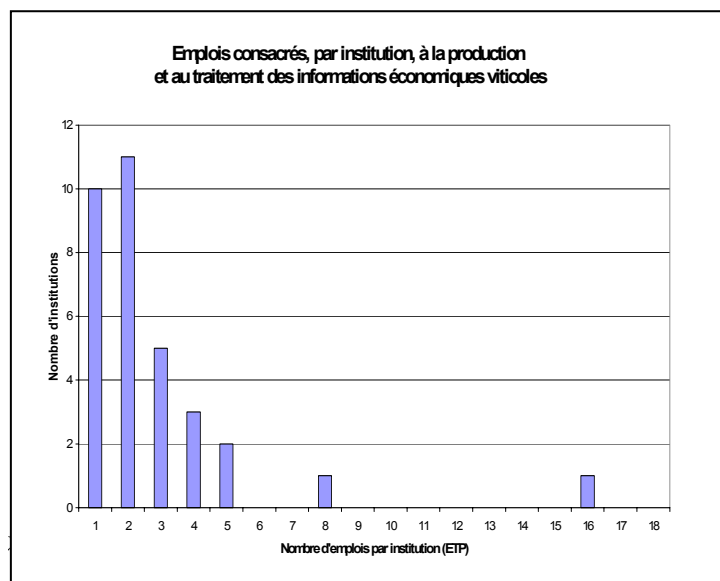
¹ Les entretiens ont été conduits, individuellement ou en binômes, par les membres de l'équipe de recherche, comprenant Jean-Marc Touzard (UMR Innovation), Jean-Pierre Couderc, Etienne Montaigne, assistés de Jacques Galas, Diana Sidlovits et Hervé Remaud (UMR MOISA).

produisent les informations primaires et celles qui les traitent. Cet aspect a des implications au niveau des compétences de chaque organisation avec, dans 75 % des cas, la coexistence de salarié (s) en charge d'une part de la gestion, de l'analyse et de l'interprétation de l'information et, d'autre part, des tâches plus techniques de collecte et de saisie. Ces dernières tâches sont parfois réalisées par des étudiants ou de la main d'œuvre occasionnelle.

b) La production d'information des 30 institutions repérées mobilise **près de 90 ETP** (Emplois à temps plein), dont la moitié pour les tâches techniques de collecte, de saisie ou de secrétariat et l'autre moitié pour les tâches de conception, d'organisation, d'analyse et de rédaction. Le système d'information économique du secteur viti-vinicole régional apparaît donc important (plus important que ce que nous pensions) et résulte d'une croissance relativement récente, puisqu'une partie de ces emplois ont été créés dans les années 80 et 90. Une approche quantitative plus large mériterait d'intégrer les emplois spécifiquement consacrés à l'information économique viticole dans certaines entreprises, les bureaux d'études ou la presse spécialisée. Au total, une centaine d'emplois (ETP) sont donc directement concernés.

c) Pour autant, cette production d'information est **très éclatée** :

Seul le service régional et départemental de statistique agricole constitue un pôle important, avec plus de 15 ETP attribuables au secteur viticole. Le Campus Ensam-Inra (8 ETP, pour 15 chercheurs, enseignants et étudiants) constitue un pôle secondaire engagé dans la production d'études. Une dizaine d'institutions consacrent entre 2 et 5 ETP à la production d'informations sur le secteur régional : il s'agit d'institutions nationales qui lui sont liées (ONIVINS, CFCE), d'institutions financières (centre de gestion, BdF) ou associées à un type de vin (Oc, Interrhône,..).



d) La nature de l'information (primaire et secondaire) produite est, pour une large part, spécifique à chaque institution, liée à la fonction et aux activités qu'elle assume au sein du secteur : une analyse synthétique (cf. tableau synoptique ci-dessous) montre que **l'ensemble des domaines est couvert**, depuis l'évolution du foncier viticole, jusqu'aux habitudes des consommateurs ou la publicité. Certains domaines sont renseignés seulement par une ou deux institutions (par exemple l'exportation ou l'embouteillage), alors que d'autres le sont par plus de cinq (marchés, exploitations viticoles...). Quatre institutions couvrent de multiples domaines (SRSA, ONIVINS, campus Ensam/Inra, CFCE). A l'opposée, quelques unes sont très spécialisées sur un domaine particulier (la Safer sur le foncier viticole). La majorité des institutions est, en fait, spécialisée dans une production primaire d'information (liée à une activité sur un produit ou une catégorie d'entreprises) et sont diversifiées pour la production d'information secondaire (traitements spécifiques d'information de marché, de structure...).

**TABLEAU SYNOPTIQUE DE LA PRODUCTION
D'INFORMATION**

Organismes	SAFER LR	INAO OIV	ONIVINS Paris-LR	DRAF SRSA	Chambre Agr. LR	Comités Syndicats	CFCE Douanes	BDF CER	Fédérations	Autres
Filière vin										
Propriété, cadastre Transactions, surfaces	💡				✳️	✳️				
Appellations, dénominations Surfaces et cépages		💡	💡	✳️	✳️	✳️				
Production de raisin			💡	💡						
Production de vins Ventes vrac, prix			💡		✳️	💡				
Embouteillage						💡				
Ventes bouteilles, prix			✳️	💡		✳️	💡			
Débouchés France			💡			✳️				
Débouchés export						✳️	💡			
Entreprises : exploitations				💡	✳️	💡		💡	✳️	
Entreprises : vinification						✳️			✳️	
Entreprises : négoce							✳️	✳️	✳️	
Consommateur						✳️				
Concurrence pays										
Concurrence entreprises							✳️		✳️	
Communication/publicité							✳️			
Produits de substitution										
Moyens dédiés filière	++	+	+++	++	+	++	+++	-	-	-

e) Pour autant cette couverture de l'information ne peut être dissociée d'une appréciation de sa qualité. Si l'on se réfère aux enquêtes (appréciations des enquêtés et analyse des données présentées), de nombreuses limites doivent en effet être avancées :

- Pour chaque institution, l'exhaustivité du champ couvert par l'information primaire est très hétérogène. Cette couverture est soit complète (déclarations de récolte, recensement des coopératives,...), quasi exhaustive (exploitations de plus de 0.2 ha de vigne au Recensement agricole), soit limitée aux adhérents ou aux utilisateurs d'un service (coopératives des fédérations, exploitations du centre de gestion, labellisation, taxes...), limitée à un champ bien défini (contrats vrac ONIVINS), construite par échantillonnage (panels, enquêtes structures, prix bouteille, enquêtes consommateur) ou par dire d'expert (coûts de production, prix des vignes...)

- Au-delà du champ d'observation, la fiabilité des informations est aussi très variable, liée aux modalités de la collecte et de son contrôle : enquêtes directes déclaratives (Recensement agricole, coopératives) ou par observations (panel, comptes...), enregistrements par tiers (labellisation) ou par les acteurs économiques (contrats Onivins), enquêtes postales,...

- Pour une partie de ces informations, c'est la régularité et la comparabilité qui pose problème : Des études ponctuelles sur des entreprises (coopératives, exploitations) ou sur certains flux (bouteilles) sont tout à fait éclairantes et précises, mais ne peuvent être comparées ni dans le temps ni avec d'autres régions ou niveaux d'analyse. Le manque de moyens (temps, argent) a été évoqué pour expliquer cette difficulté. Seuls les dispositifs mis en place par les institutions publiques ou en association avec elles (SRSA, ONIVINS...) construisent aujourd'hui en Languedoc Roussillon une information comparable, régulière et a priori fiable (sur les champs couverts).

f) Il faut en effet opérer une distinction importante entre les institutions selon l'importance, la nature et la fiabilité de l'information qu'elles produisent.

- Des **institutions publiques** ou assimilées, ont une activité explicitement orientée vers la production de plusieurs types d'information et jouent un rôle central dans le dispositif
- Des institutions et des organisations professionnelles ont un rôle spécialisé dans la production régulière d'une information primaire liée aux dossiers suivis (labellisation, comptabilité, suivi financier), mais souvent sans disposer des moyens pour la traiter elles-mêmes complètement et construire une information secondaire satisfaisante.
- Des organisations ou services davantage liés au conseil sur une catégorie d'entreprises (exploitation, coopératives, politique publique) produisent une information primaire moins systématique ou partielle, souvent sous forme d'études ou en association avec des institutions des groupes précédents, mais par contre élaborent des informations secondaires, régionalisées et adaptées à leur domaine d'activité, qu'elles diffusent à leur membre ou au grand public.

g) Une partie importante de l'information est en effet construite dans le cadre de collaborations, d'associations, de réseaux entre institutions, mais aussi avec des bureaux d'étude, des stagiaires, des chercheurs... Ces collaborations se font d'abord entre institutions d'une « même famille ». On observe ainsi plusieurs réseaux relativement cloisonnés, mais reliés entre eux par quelques institutions qui sont en position centrale et qui servent d'intermédiaires entre toutes les institutions ou presque.

Cet éclatement des institutions, leur structuration en différents réseaux, la diversité des champs concernés, les niveaux variables d'observation, de fiabilité ou de régularité, produisent donc un ensemble d'informations :

- à la fois large dans les champs couverts (par rapport à d'autres secteurs) et hétérogène dans son niveau de fiabilité ou d'approfondissement : bonne couverture pour la production de raisin et de vin ou les marchés, plus faibles sur certains circuits ou les stratégies des entreprises (cf II.3)
- à la fois techniquement complémentaires dans cette couverture et redondantes sur certains points (certaines informations secondaires de marché, des informations sur le contexte extra régional, quelques études).

II.3 Utilisation et besoins en terme d'information économique

a) L'utilisation et la diffusion des informations produites ou accessibles combine toujours des usages interne et externe avec des modalités et des pondérations distinctes selon chaque institution.

- **L'utilisation interne** se réalise vers trois grands types « d'utilisateurs » : la direction (directeur, cadres, président) ou les techniciens ; le Conseil d'Administration (CA) ou des commissions de travail et les adhérents de la structure, en particulier dans le cas des organisations à caractère syndical.
- **La diffusion externe** prend également une diversité de formes : communications (presse, assemblée générale ouverte, intervention dans des colloques ou rencontres...), publications régulières à destination du grand public ou des professionnels (sur abonnement ou diffusion gratuite), site web, articles de presse, annonces d'études plus complètes... Chaque institution a accru sa communication externe, même si pour certaines elle est clairement annoncée comme secondaire par rapport au service interne dédié aux adhérents. La nature de ces informations externes est très hétérogène et la place des

informations économiques n'est finalement importante et régulière que dans le cas des principales institutions.

b) Ces interventions et publications sont **abondantes et dispersées**, ce qui est finalement cohérent avec l'éclatement des institutions. Tous ces supports ne semblent d'ailleurs pas forcément lus (ou même connus) par toutes les institutions...

c) L'appréciation portée par les personnes enquêtées sur ces informations, au regard des besoins exprimés par leur institution, fait ressortir une **satisfaction générale** sur les données structurelles à la production (issues généralement du SRSA ou de la DGDDI) et sur les données globales de marché (issues principalement de l'ONIVINS et du CFCE, comme information primaire ou secondaire). Ces sources alimentent une grande partie des informations secondaires des autres institutions, soit à partir des publications standardisées, soit à partir de traitements spécifiques réalisés avec ces institutions.

d) Mais des manques ou des problèmes sont mentionnés par un nombre important d'institutions (plus de 5), correspondant à des **besoins « communs » non couverts**, c'est à dire non produits ou non accessibles, par exemple : La situation financière et les stratégies des différents types d'entreprises régionales : exploitations, coopératives, négoce

e) Des observations, insatisfactions ou besoins non couverts sont également exprimés par une ou deux institutions, correspondant donc plutôt à des **besoins spécifiques**, par exemple des données sur les exploitations viticoles... pour deux institutions travaillant sur les coopératives, et des données sur les coopératives... pour une institution travaillant sur les exploitations viticoles...

f) Mais les (autres) limites de l'information disponible et les besoins non couverts, sont aussi largement jugés comme liés à l'insuffisance des moyens humains (temps, compétences) et financiers de chaque institution. En dehors de celle qui est produite par les organismes publics, l'information est perçue comme abondante, mais pas toujours comparable et d'un accès public ou institutionnel pas toujours aisé, c'est à dire accessible mais au prix d'un travail de collecte complémentaire, d'harmonisation ou de négociation

g) Un certain nombre d'observations sur l'utilisation et les besoins sont mentionnées et peuvent être confirmées par une première analyse :

- il convient bien sûr de distinguer les usages et les besoins des institutions (enquêtées), de celle des différentes catégories d'entreprises ou d'acteurs de la filière. Les institutions expriment aussi une volonté de maintien ou le renforcement de leur activité, de leur position, de leur pouvoir, de leur utilité à travers le contrôle, la production et l'utilisation de l'information économique

- L'utilisation de l'information économique (par les institutions) renvoie aussi à la question des compétences présentes dans les institutions, à leur turn over et leur évolution...

- Comme pour la production d'information, un certain nombre d'acteurs clés, non enquêtés ont un rôle important : la presse spécialisée (Journée Viticole, Paysan du Midi, presse viticole technique, Viti...) mais aussi généraliste (Midi Libre), bureaux d'étude, étudiants (plus largement que le seul campus Ensam Inra), sites internet (vitisphère), etc.

II.4. Les priorités exprimées pour un observatoire

L'analyse des priorités exprimées pour un observatoire fait apparaître des préoccupations et des attentes communes, mais aussi des appréciations ou des propositions différentes. Les attentes communes portent sur : un centre de ressources, rassemblant analyses et études, développant les échanges et mettant en réseau les compétences (internes et externes), recherchant l'indépendance et l'objectivité, poussant la réflexion collective sur la segmentation des vins, la communication, la prospective, favorisant la négociation, renforçant l'information sur les stratégies, les panels de distributeurs ou de consommateurs et la veille stratégique sur l'étranger. Mais en même temps des positions en apparence contradictoires ou au moins différentes s'expriment, opposant par exemple, « une centralisation » versus « pas d'usine à gaz » ; « une nouvelle structure » versus « une structure existante » (par exemple l'ONIVINS est cité) ; « Diffuser collectivement » versus « renforcer en premier lieu la diffusion existante de chaque institution » ; « Poser des (bonnes) questions » versus « synthétiser, produire des références et conseiller ».

III L'ANALYSE D'UN SYSTEME D'INFORMATION SECTORIEL REGIONAL

III.1. Le système d'information et la restructuration de la viticulture languedocienne

Ces caractéristiques du « système d'information viticole du Languedoc Roussillon » (SIVLR) peuvent alors être analysées comme une composante de la « grande transformation » du secteur viticole languedocien. Le SIVLR correspond aujourd'hui à un assemblage, non formellement coordonné, des dispositifs (hommes, équipements, règles, pratiques, flux) mis en place par chaque institution pour produire et utiliser l'information en fonction de son activité, de ses ressources et de sa stratégie propre.

a) Cet assemblage apparaît tout d'abord comme l'expression de **l'éclatement des stratégies économiques et institutionnelles** issues du système productif régional de vin de table et de sa gouvernance corporatiste, longtemps unitaire et prégnante au niveau national dans la régulation du secteur « vin de table ». L'adaptation de l'activité viti-vinicole régionale aux changements de son contexte (évolution de la consommation du vin, extension des espaces économiques et politiques, dynamiques du développement régional...) s'est réalisée par des innovations technologiques et organisationnelles qui ont considérablement accru la diversité des situations et des stratégies, et donc la considération des intérêts collectifs et de leur position dans la gouvernance du secteur. Cette différenciation s'exprime dans plusieurs dimensions : la nature (physico-chimique, réglementaire, symbolique) du produit vin, la redéfinition des territoires de production (local, départemental, résiliaires, interrégional...), l'évolution des catégories d'entreprises et d'activités. Du fait même de l'importance de la réglementation et des « organisations professionnelles » dans la régulation du secteur viticole, ces nouvelles stratégies et positions se sont affirmées à leur tour au niveau des organisations sectorielles, à travers le maintien et l'adaptation des institutions antérieures, la création de nouvelles entités « défendant » de nouveaux produits ou dynamiques territoriales (Syndicat de vins de Pays d'Oc, CIVR, InterRhône...) ou encore l'évolution de l'intervention publique.

b) Cet éclatement des stratégies s'est réalisé en même temps que le **renforcement du rôle de l'information économique dans les entreprises et les organisations** du secteur:

- *La diversité des stratégies, des produits et des territoires suppose de construire de nouvelles informations, de redéfinir les découpages et les nomenclatures, d'investir dans la connaissance de nouveaux contextes...*

- *La situation même d'incertitude, inhérente aux processus d'innovation, renforce la recherche d'information sur les marchés, les expériences en cours, les stratégies des entreprises concurrentes (régionales ou extra régionales), l'appréciation de ses performances relatives...*

- Plus largement, l'évolution globale des économies, la place de l'information dans la société et dans les entreprises, le développement des NTIC, constituent un contexte général (congruent à la crise viticole) qui renforce l'importance de l'information et de sa sélection pour la décision économique (cf. III.2).

Ces nouveaux enjeux de l'information, dans un secteur longtemps enfermé dans les routines de la production de masse et l'observation d'une information économique simplifiée (la cotation du degré d'alcool, le coût moyen de vinification de la coopérative...) explique la constitution récente dans chaque institution d'un système d'information : il peut se justifier par un rôle direct dans la production d'information, par le développement du conseil stratégique ou de la formation, par le besoin d'éclairer des décisions collectives dans un environnement régional et international plus complexe et changeant. Ce changement se traduit par le développement (embauche ou formation) de nouvelles compétences, l'affectation de salariés à des tâches explicitement reconnues comme liées à l'information économique...

c) L'interprétation des caractéristiques du SIVLR ne peut toutefois se réduire à l'évolution d'entreprises et d'organisations confrontées à un changement de leur contexte économique et informationnel, et développant des « fonctions » de production et de traitement de l'information. Deux aspects complémentaires doivent être pris en compte pour expliquer l'inertie et la nature des stratégies et relations des organisations autour de l'information :

- Ces stratégies sont fondamentalement animées par des **logiques individuelles et des relations interpersonnelles**, en particulier entre les responsables (politiques, salariés) de ces institutions. Au-delà de leur « fonction » en phase avec les intérêts d'un groupe d'acteurs ou une mission bien définie, les organisations professionnelles (ou publiques) peuvent être vues comme des enjeux de pouvoir pour un nombre limité d'acteurs (notables) cherchant à s'affirmer, à renforcer leur position sociale. Les organisations viticoles du Languedoc sont particulièrement animées par ces logiques, sans doute issues des figures notablières traditionnelles. Elles se caractérisent aujourd'hui par un cumul de responsabilités au sein des différentes organisations coexistantes et par l'accentuation de clivages entre organisations. Ces logiques et concurrences individuelles sont présentées comme un niveau spécifique de détermination dans les orientations stratégiques et dans les coopérations possibles des institutions, notamment pour construire un observatoire régional.

- Ces stratégies institutionnelles et individuelles sectorielles interfèrent avec celles **d'institutions et d'individus politiques non viticoles**, aux niveaux départemental ou régional. A l'instar d'autres évaluations institutionnelles (cf. évaluation récente des structures de recherche de Montpellier), il apparaît que les tensions parfois vives existant dans le champ politique entre le Conseil Régional, les Conseils Généraux, l'Etat, certaines collectivités locales, les partis et notables politiques, peuvent jouer sur les possibilités de collaboration dans le secteur. Néanmoins les questions agricoles ne semblent pas être au centre des divergences et la diversité des alliances politiques régionales peut aussi être vue comme un atout face à des changements politiques nationaux.

d) Dans ce jeu sectoriel, mêlant concurrence et coopération entre individus, organisations professionnelles et entreprises, **l'information économique et la constitution (visible) d'un**

dispositif supposé la produire ou l'organiser, constituent une variable stratégique, un enjeu de pouvoir [Friedberg, 1993]. Dans une logique de renforcement de sa propre position, mais aussi en réponse à des besoins spécifiques non couverts, chaque institution s'est engagée dans le développement de son propre système d'information économique, généralement en complément ou en collaboration avec les institutions publiques ou des consultants spécialisés dans la production et l'analyse d'information économique. Cette dynamique conduit à un SIVLR éclaté, parfois redondant et cloisonné, insatisfaisant sur certains domaines, mais aussi adapté (partiellement) à chaque stratégie et renforçant (au moins à court terme) la logique (et survie) de chaque institution.

e) Le SIVLR, et plus largement la viticulture du Languedoc Roussillon, se trouve donc dans une situation délicate de transition. L'éclatement et la « déstructuration créatrice » du système antérieur sont avancés (le vin de base ne correspond plus qu'à 40 % de la production, contre 80 % en 1970), mais sa recomposition, sur la base d'une reconnaissance de la complémentarité possible des nouveaux produits, territoires et entreprises, est encore en devenir. Dans ce type de situation et de période, **l'action politique est généralement centrale et déterminante**, face aux mécanismes du marché et du progrès technologique, qui laissent généralement plusieurs options possibles (« la crise comme menace et opportunités accrues »). La possibilité d'une institutionnalisation du SIVLR, passe donc avant tout par un choix politique susceptible de dépasser les clivages et rivalités existantes. Ce choix suppose la construction d'une convergence entre logique institutionnelle et individuelle, que pourraient appuyer les institutions (politiques, techniques) périphériques et les travaux scientifiques.

III.2. Théorie de l'information et création d'un observatoire économique

III.2.1. Quelle économie de l'information ?

Les réflexions sur la création et la diffusion de l'information en relation avec le fonctionnement d'une économie ne sont pas neuves (citons classiquement Arow K. J. et Debreu G., 1954 ; Hayek F., 1945) mais ont été renouvelées par l'explosion de l'industrie de l'information et de la communication, qualifiée désormais par ses technologies (NTIC) nouvelles technologies de l'information et de la communication (Petit P., 1998).

Cette simple référence fait déjà apparaître deux notions étroitement imbriquées : celle **d'information économique** d'une part, qui serait utilisée par les acteurs économiques pour prendre des décisions « éclairées par cette information » et celle, d'autre part, **d'économie de l'information** qui concernerait à la fois « **l'optimisation économique** » de la production et de la diffusion de cette information ou encore **l'étude de l'industrie de l'information** au sens de l'économie industrielle.

Plus précisément apparaît la réflexion sur le **contenu** de l'information nécessaire : un prix, une quantité sur un marché, l'état de l'environnement concurrentiel, les données structurelles d'un côté et, de l'autre, sur **l'architecture du système d'information** disponible ou souhaitée : statut de son organisation et de sa production (public, privé), ce que l'on peut résumer par : « Qui doit organiser quel système d'information et comment, pour optimiser le fonctionnement de l'économie et des marchés ? » De plus cette réflexion rend indissociable le lien entre la production de l'information et son usage.

On observe de plus actuellement un phénomène de croissance exponentiel de la quantité d'information associée avec l'amélioration de son **accessibilité**, ce qui pose la question de sa **sélection**, de son **analyse**, de sa **pertinence**. De façon concomitante ces changements structurels accroissent la complexité de cette information avec les conséquences

sur les savoirs, les savoir-faire et les qualifications de ceux qui sont chargés de la produire et de la traiter. Elle est de plus en plus caractérisée par un effet système. Cette transformation enfin accélère sa **péremption**. La durée de validité d'une information se réduit à la fois parce qu'elle est « poussée » par la suivante rapidement produite, mais également parce que les études (création d'information) sont plus abondantes et les évolutions structurelles plus rapides.

III.22. L'information une marchandise particulière !

La notion d'information renvoie à tout ce qui est perceptible et transmissible à autrui dans un environnement [Petit P., p. 28]. Cette transmission passe par un processus de transformation, d'élaboration pour ceux qui la produisent et d'acquisition pour ceux qu'elle intéresse.

Le **processus de production** de l'information distingue celles qui sont directement perçues par les agents dans leur contexte, de celles qui sont élaborées et mises en forme pour devenir utiles pour certains acteurs économiques.

Le **processus d'acquisition** souligne que l'utilisateur va s'approprier l'information dans un travail de maturation, d'adaptation aux besoins précis. Il va en particulier concerner le processus de traitement interne de l'information et le processus de prise de décision. Cette question de l'assimilation est essentielle et difficile car elle transforme l'information en connaissance et en savoir dans un environnement complexe. Dans un contexte de croissance de la masse des informations disponibles, d'une part, et de rationalité limitée des acteurs de l'autre, il devient essentiel de réfléchir à la façon dont la chaîne d'information-connaissance-savoir est élaborée et agit sur le processus de décision des acteurs.

Dans la réflexion sur un système d'information, se pose immédiatement le problème de la mise en forme, de la maîtrise de cette production et de cette utilisation. L'information présente de plus une dimension stratégique particulière. Elle peut être vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, publique ou privée. Elle peut faire l'objet d'erreurs involontaires ou volontaires (stratégiques) de transmission. Une grande partie de la production de cette information est de nature non marchande et lui confère un statut de bien public. En effet l'information est infiniment reproductible et volatile : on la donne sans la perdre, on la reçoit sans la vouloir, elle ne se détruit pas lorsqu'on la consomme, elle se multiplie lorsqu'on la partage et elle se développe lorsqu'on l'utilise. Ces caractéristiques lui donnent une place tout à fait originale dans l'univers des biens économiques.

Différentes approches théoriques de la notion d'information permettent d'appréhender la manière dont les agents économiques utilisent, traitent ou diffusent les informations et les connaissances.

III.23. Le schéma ternaire de l'information ou l'interprétation triadique

La théorie de l'information reprend les travaux du théoricien de la sémiotique et de la pragmatique, le logicien C.S. Peirce (1839-1914) et en particulier son concept de « tiercité ». Il est analysé tant par les spécialistes de la modélisation systémique de l'information [Le Moigne J.-L., 1998], que des concepteurs des systèmes d'information et de pilotage des entreprises [Lorino Ph., 1995].

L'information est associée à une figure logique : la triade, définie comme « une interprétation qui traduit un objet dans une représentation via un jugement théorique. La représentation ainsi forgée de l'objet ouvre l'accès à des modes d'action » [Lorino Ph., 1995, p. 76]. L'auteur prend l'exemple d'une pièce qualifiée de défectueuse. Ce jugement

comporte : (1) un **signe**, c'est à dire une représentation spécifique, un étiquetage sous la forme d'une étiquette, d'une trace à la craie sur la pièce, (2) **l'objet**, la pièce vue sous le seul angle de la qualité et (3) une **loi générale**, « l'interprétant », qui permet de rattacher l'objet à une catégorie générale, (les caractéristiques dimensionnelles qui permettent de définir une pièce défectueuse). « En rattachant l'objet à une catégorie générale, l'interprétation la rend passible de tous les modes **d'action** potentiellement applicables à cette catégorie générale... L'interprétation est effectuée en vue de l'action. » [Lorino Ph., 1995, p. 76]. Dans l'exemple, la pièce défectueuse peut être éliminée ou reprise dans des procédures de correction.

Jean-Louis Le Moigne reprend les composantes de l'information (en mettant entre parenthèse l'objet) et les qualifie différemment : (1) la forme physique ou le signe (la composante syntaxique), (2) les significations dont ce signe est porteur (la composante sémantique) et (3) les actions contextuelles suscitées par la réception de ce signe, avec des significations différentes selon les contextes de réception (la composante pragmatique) [Le Moigne J.-L., 1998, p. 57]. Ces composantes sont indissociables pour définir une information.

Cependant, l'interprétation peut avoir trois caractéristiques très différentes selon le niveau d'incertitude sur la pertinence de la loi d'interprétation et la caractérisation de l'objet. (1) Dans le premier cas, l'interprétation permet de savoir de façon certaine l'action optimale à engager, l'objet n'est pas ambigu, la pertinence de la loi interprétative est certaine. Il s'agit généralement de situations répétitives, bien documentées, codifiées. La loi d'interprétation est de nature **déterministe** et l'interprétation amène au déclenchement automatique d'une routine d'action. Par exemple : Il faut jeter la pièce. (2) Dans le second cas, l'objet à interpréter est flou et la pertinence de la loi est **incertaine**. Dans ce cas il est nécessaire de tâtonner, d'essayer plusieurs lois interprétatives, plusieurs routines d'action. On met alors en place un **apprentissage** graduel. En quoi la pièce est-elle défectueuse, la nature du défaut permet-elle de la « récupérer », selon quelle procédure ? (3) Dans le troisième cas les routines d'action déjà utilisées s'avèrent totalement **inadaptées**. Il est nécessaire de créer des routines totalement nouvelles, d'expérimenter, d'innover. Dans le premier cas l'acteur présente une **rationalité substantive**, dans les deux autres une **rationalité procédurale**, selon la typologie bien connue d'Herbert Simon.

Dans les deux derniers cas, il y a jugement, conceptualisation et apprentissage par un acteur avec risque d'erreur. La position de cet acteur (son statut) face à l'action devient fondamentale : « Est-il acteur (il agit), observateur (il observe et analyse l'observation de l'extérieur), ordonnateur (il décide des modalités de l'action sans l'exécuter, comme « le principal » de la théorie de l'agence) ? » [Lorino Ph., 1995, p. 79].

Les trois composantes de l'information sont subjectives, c'est-à-dire relatives à l'acteur. La seule façon de la rendre objective c'est de supprimer l'acteur, de l'exclure au profit d'une interprétation faite ailleurs : c'est le projet taylorien. Il s'agit là d'un choix fondamental dans les systèmes d'information.

La loi générale est, de fait, une théorie de l'action. La mise à l'épreuve de cette loi générale par l'interprétation va l'obliger à préciser ou s'adapter aux situations réelles et va s'enrichir **d'expérience**. Au fur et à mesure de cet enrichissement, elle va augmenter ou modifier son **potentiel d'action**.

Le signe enfin, devient lui-même une représentation par le vocabulaire (un indice des prix représente la baisse des prix), par une convention sociale (les statisticiens se sont mis d'accord sur la méthode de construction de l'indice), par une ressemblance physique (le baromètre) ou par un lien matériel direct (le nombre de billets utilisés pour acheter). Il permet d'engager une action (en cas de baisse de prix on engage une action, une intervention sur le marché (autorité européenne) ou une manifestation (syndicat de producteur).

III. 24. De l'interprétation à la communication

L'activité interprétative n'est pas le fait d'individus isolés dans une organisation ni, à l'échelle d'une filière régionale, d'organisations elles-mêmes isolées.

Il devient alors essentiel de distinguer :

- L'interprétation qui va « s'autoconsommer » dans une organisation locale ou même par un individu. Par exemple la déclaration de mise en marché des vins d'appellation qui va déclencher la mise en recouvrement de la cotisation interprofessionnelle.
- L'émission de signes aux autres services de l'organisation (les mises en marché s'accélèrent et cela éclaire les décisions des négociants) ou d'autres organisations (le besoin de soutien pour accompagner cette croissance). L'interprétation devient une **chaîne interprétative sociale** ou se tissent des relations multiples entre les acteurs.

Dans les situations sociales de communication, le signe a une fonction particulière de représentation et de transmission de la loi générale d'interprétation. Le signe joue un double rôle : il constitue à la fois un effort de « décryptage » d'une situation concrète et un effort de formulation c'est-à-dire un codage par le choix et l'émission du signe. Le récepteur tente de reconstituer, à partir du signe, la loi d'interprétation à laquelle s'est référé l'émetteur. La difficulté essentielle est qu'une grande partie de la source n'est pas accessible au moyen du signe.

Lorsqu'il y a interprétation et communication sociale, c'est le choix d'un registre de signes (la formulation) qui rend socialement communicable le résultat de l'interprétation. Il s'agit en fait de disposer « d'un langage commun ». Ce langage est indispensable pour éviter en permanence de tout réinventer. Sans lui il n'y a ni apprentissage, ni socialisation de la connaissance.

Ce « registre de signes » n'est pas un simple stock d'informations codées. Il s'enrichit des interprétations accumulées dans le temps, il est régulièrement rappelé, vérifié. Il introduit une certaine inertie au changement tout en permettant ce même changement et son adaptation. Il interfère enfin avec les intérêts personnels et politiques des acteurs. La représentation globale d'un mécanisme de communication peut-être représenté par le schéma suivant (adapté de Lorino Ph., p. 101]

III.25. Le caractère contextuel de la communication.

La grande difficulté de la communication réside dans la contradiction suivante : Ce qui est transmis et mémorisé à travers les signes c'est la connaissance contenue dans les lois d'interprétation, mais ces mêmes lois sont contextuelles, c'est-à-dire que pour être pleinement comprises, elles doivent faire référence au partage d'une réalité commune, du même contexte. Comme ce partage est toujours limité, la transmission l'est également.

« Les diverses interprétations se combinent donc en un système ouvert, du fait de la multiplicité des sujets interprétants : le système est ouvert sur des subjectivités multiples, des histoires personnelles distinctes, des cultures locales... » [Lorino Ph., 1998, p. 102].

Il ne faut pas conclure à l'impossibilité de communiquer, mais souligner que la communication (la construction d'une chaîne sociale d'interprétation) doit disposer d'un minimum commun dans un contexte donné par un partage d'expérience, d'histoire, de culture. Ce minimum commun ne peut être construit que par l'expérience, or les cultures des acteurs, du fait de l'inertie de l'histoire, sont encore fort diverses en Languedoc-Roussillon.

III.26. Les conséquences sur l'architecture du système de communication.

La prise de conscience des limites précédentes, pas toujours acceptées d'ailleurs par tous les auteurs, aboutit à deux modèles de systèmes de communication.

- Dans le premier cas, dit modèle computationnel, on va chercher à s'abstraire au maximum du contexte. On va construire un modèle suffisamment fin et complexe pour refléter la réalité (ou caractériser les questions, les problématiques posées) en modélisant le maximum d'analyse et de modélisation. Une fois ce modèle construit, on va le « faire tourner » pour traiter les informations en vue de prendre les décisions adéquates. Le modèle (ou la représentation du problème ou de la réalité) n'est pas remis en cause à chaque fois, il ne bénéficie donc pas d'un effet d'apprentissage, il risque de devenir **obsolescent** et nécessite, pour tenir compte d'une grande variété de situations, d'être d'une complexité minimale élevée. Ici l'interprétation et le traitement logique sont séparés, le modèle concentre l'expertise avant et en dehors de l'action.

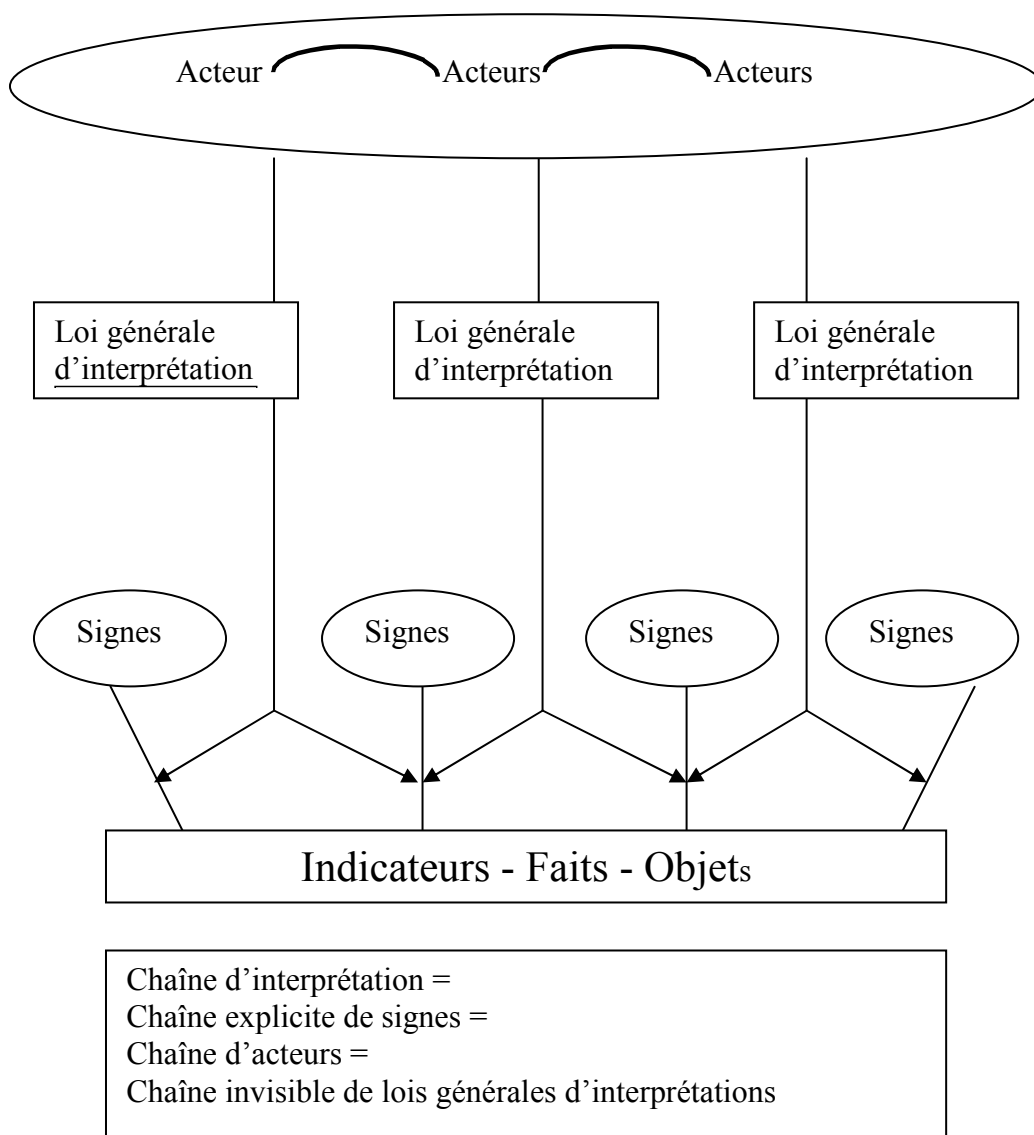


Schéma : Les Chaînes sociales d'interprétation, d'après Lorino Ph., 1998, p. 101

- Dans le second cas, dit modèle ouvert ou interprétatif, on va se baser sur une rationalité procédurale et limitée dans la résolution des problèmes. On va tenir compte de la multiplicité des acteurs, chacun pouvant traiter des problèmes et « décider » ; de la complexité du système d'information à gérer et donc du coût significatif de la recherche ; de la dynamique de changement continue et irréversible. La complexité du système le rend impossible à modéliser dans sa globalité. La solution proposée va donc consister à proposer des objectifs généraux, « traduits » à un niveau local ou dans chaque contexte particulier. Le pilotage se fera par la diffusion de signes destinés à orienter les interprétations locales, à créer des objets et solliciter des lois d'interprétation locales. Il accordera de l'importance à l'histoire, l'expérience l'apprentissage et mobilisera des outils et des méthodes heuristiques.

En résumé, dans ce modèle non déterministe, le système d'information « apparaît comme un réseau d'interprétations locales reliées par une circulation de signes, par le biais desquels on tente de faire émerger des structures cohérentes. Il est du domaine de l'argumentable et du discutable.

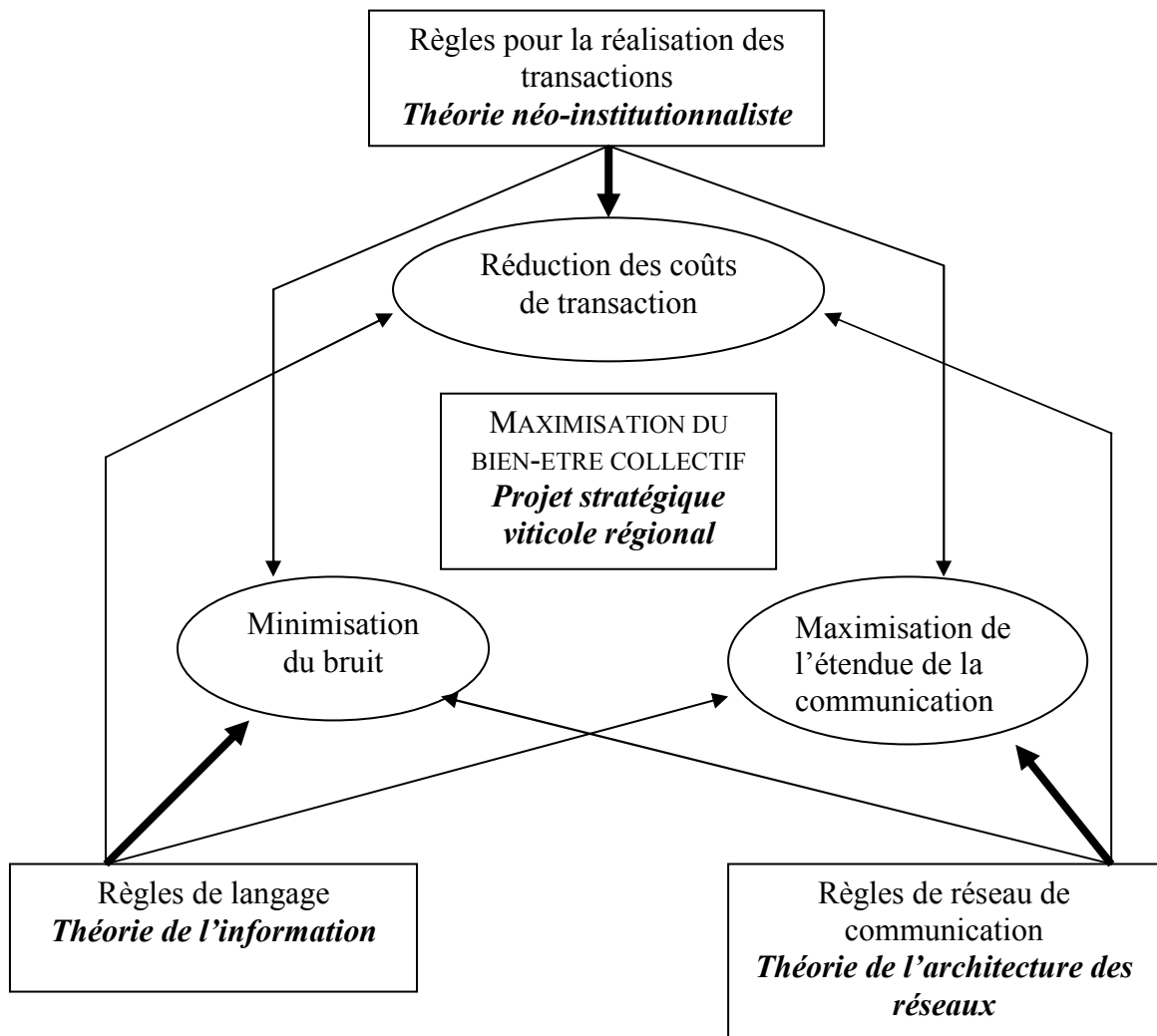
III.3. Les théories des marchés et l'organisation d'un observatoire économique

Ce sont les réflexions engagées par les économistes des marchés et leurs applications dans l'amélioration des marchés des produits agricoles dans les pays moins développés qui ont fécondé la réflexion qui va suivre. En particulier la thèse de Frank Galtier soutenue dans notre UMR sur cette question appliquée aux marchés céréaliers de l'Afrique de l'Ouest. [Galtier F., 2002-2]

Les responsables des politiques de développement (banque mondiale, FAO) se sont en effet interrogés sur la mise en place, l'évaluation et l'amélioration de SIM « systèmes d'informations de marchés » qui se sont transformés, pour certains d'entre eux, en « observatoires de marchés » [Galtier F, Egg J., 2003]. L'idée directrice de ces interrogations est que les SIM qui se sont fortement développés pour les marchés agricoles dans les années 80, n'ont pas eu l'impact attendu sur la performance des marchés. L'interprétation théorique des auteurs est basée sur l'intuition forte que ces marchés sont analysés selon trois types de théories différentes et que le système mis en place ne répond à des critères d'optimisation que de l'une d'entre elles. De plus les relations croisées entre les types de règles d'optimisation et les objectifs ne sont pas, elles non plus, prises en compte.

Le schéma p. 1663 synthétise très clairement ces approches : les règles mises en place pour réaliser les transactions (théorie néo-institutionnaliste) visent à réduire les coûts de transaction, les règles de réseau de communication visent à maximiser l'étendue des communications et les règles de langage (contenu de la communication, vocabulaire et syntaxes) visent à minimiser le niveau de « bruit », c'est-à-dire tout ce qui vient « parasiter » le message [Galtier F., 2002-1].

Dans le cas de la création de l'observatoire des vins du Languedoc-roussillon, la problématique n'est pas tout à fait la même. On ne part pas de l'idée que les acteurs sont insuffisamment informés pour réaliser les transactions : les règles d'un marché de concurrence pure et parfaite seraient en place grâce aux services d'information de l'ONIVINS et les interprofessions des vins d'appellation. La publication de mercuriales issues de l'analyse des contrats de vente, associée à celles des commissions de cotations, devrait remplir correctement cette fonction. Le projet de l'observatoire est plus nettement stratégique.



Adapté de Franck Galtier : L'éclatement de la théorie des marchés [2002-2, p. 1663]

- L'apport de cette analyse se situe à un autre niveau : celui de prendre en compte
- que la réalisation des transactions est elle-même source de création d'information stratégique, non assimilable à un bien public,
 - que la diffusion de l'information ne suffit pas à optimiser le fonctionnement du marché car les variables stratégiques peuvent être situées plus dans l'environnement (interventions, crédits, réglementation, concurrence étrangère) que sur le marché lui-même
 - que la politique de communication d'un observatoire ne peut pas se limiter à la réflexion sur la forme du message et l'architecture du réseau.

Le cas des contrats de partenariat au sein de la filière en l'une des meilleures illustrations de cette question. En effet, on aborde ici les règles d'organisation des marchés en dehors du cadre néo-classique d'optimisation de la concurrence.

L'ensemble des réflexions issues de l'enquête « de terrain », de l'analyse des institutions en présence, des théories de l'information et des marchés peuvent éclairer les propositions de scénarii pour la création d'un observatoire.

IV – PROPOSITION DE SCENARI

Notre objectif consiste ici à présenter trois formes « polaires » d'un futur observatoire, le choix final revenant bien entendu aux acteurs eux-mêmes, politiques et professionnels dans le cadre de leurs institutions respectives. Nous avons retenu un premier scénario « témoin » qualifié de statu quo pour synthétiser l'existant, un second scénario centralisé et un dernier scénario intermédiaire, moins ambitieux, mais plus à la mode des NTIC, celui d'un réseau fédéré. Nous avons dans chaque cas guidé la réflexion par un inventaire des avantages et des limites du choix envisagé.

A – Le statu quo

Le statu quo permet de synthétiser l'existant et de ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Nous avons vu (§ II.2) l'importance de la production d'information par les institutions en place. Toute évolution ou nouveau projet ne peut pas faire l'impasse sur l'ensemble d'une organisation de l'information historiquement construite et possédant, dans ces limites, une réelle cohérence. C'est également cette importance qui a justifié notre choix méthodologique d'enquête, de quasi-inventaire de l'activité existante. Nous pouvons ici lister les avantages et les limites de l'organisation en place :

➤ **Avantages :**

- Chaque institution définit ce dont elle a besoin
- Recrute la ou les personnes spécialisées pour traiter l'information
- Favorise l'apprentissage interne
- Utilise et mobilise son propre réseau institutionnel existant
- Maîtrise le traitement de ses propres données
- Bénéficie d'économies internes (dite de variété : une même personne assurant plusieurs fonctions).
- Limite les coûts de transmission interne par proximité, relations hiérarchiques courtes ou directes, un plus faible besoin de formalisation, une meilleure adaptation de la forme aux besoins des utilisateurs
- Hiérarchise les besoins d'information
- Définit la dynamique de son système d'information
- Peut être très réactive

➤ **Limites**

- Des moyens en personnels limités
- Privilégie l'information interne à l'information externe
- Centré sur son propre domaine d'intervention, sa propre fraction de la filière
- Difficulté de réaliser une veille documentaire et stratégique d'envergure
- Difficulté de s'approprier des compétences externes
- Peu d'influence sur la production d'information par les institutions spécialisées
- Existence de doubles emplois avec d'autres institutions qui ont besoin, de fait, les mêmes informations ou un traitement voisin
- Manque de vision stratégique globale régionale

B - Un grand observatoire unique et centralisé

Le scénario d'un grand observatoire centralisé permet de réfléchir à une institution puissante dont rêvent probablement nombre de responsables en y investissant des notions de puissance, de pouvoir, de « taille critique », d'efficacité. Mais nous pouvons à cette occasion expliciter les facteurs moins favorables que l'on a tendance à oublier dans ce type de démarche volontariste, notamment la rigidité ou le « slack » (le surpoids) des grandes organisations.

➤ **Avantages**

- Cohérence d'ensemble
- Economie d'échelle : spécialisation des fonctions et des objectifs
- Elévation des compétences moyennes par spécialisation
- Effet d'apprentissage entre spécialistes
- Evite les « redondances »
- Accroît la cohérence d'ensemble
- Devient le lieu de définition des besoins d'informations stratégiques régionales
- Interlocuteur centralisé des institutions publiques
- Définit ses propres modalités d'utilisation des informations publiques
- Des moyens accrus d'études internes ou externes
- Un lieu de veille stratégique et documentaire

➤ **Limites**

- Ne remplace pas ou mal la production d'informations de base, utiles au quotidien pour les institutions
- Ne remplace pas la production de données par les institutions publiques
- Créations de rigidités dans le modèle d'accumulation de l'information
- Production routinière lourde
- Eloignement de l'expression « quotidienne » des besoins
- Disparition d'un contrôle hiérarchique de la production de l'information par les responsables de l'institution
- Moindre adaptation de la forme « des signes » utilisés pour la communication (textes, graphiques, articles, conférences)
- Moindre appropriation par les utilisateurs du fait de la distance et d'une moindre participation à l'élaboration de la production de l'information
- Accroissement des coûts de transaction et de coordination

C - Un réseau fédéré

Le troisième scénario retenu est celui d'un réseau fédéré, structure un peu hybride, mais assez à la mode dans les nouvelles organisations permises par les NTIC, en y introduisant des notions de souplesse, d'adaptabilité. L'intérêt essentiel de ce scénario est également sa faisabilité, dans la mesure où il nécessite des moyens budgétaires beaucoup plus à la marge et donc facilement mobilisables par les institutions publiques et professionnelles que dans le cas précédent. La question du « leadership », de la tête ou du nœud du réseau reste tout de même posée.

➤ **Avantages**

- Evite la construction d'une « usine à gaz »
- Ne cherche pas à tout étudier ou tout maîtriser
- Ne déstructure pas la production d'information existante
- Facilite l'amélioration incrémentale, les petits pas
- Améliore la coordination entre acteurs
- Peut mieux mobiliser les institutions publiques
- Respecte les prérogatives politiques et institutionnelles
- Nécessite des moyens additionnels plus « à la marge »

➤ **Limites**

- Qui pilote ?
- Un peu l'auberge espagnole, sa valeur ne dépend que de ce qu'on y met
- Limite de l'intérêt des responsables d'institutions
- Nécessite de l'ouverture, de la transparence
- Gros travail de coordination
- Favorise le travail de « diagnostic » et de questionnement plus que de production originale lourde
- Ne résout pas le problème de la forme et de la diffusion de l'information

D. Remarque finale

In fine, aucun scénario ne dégage bien entendu a priori des « avantages concurrentiels » majeurs. Cet inventaire, cette explicitation des avantages et des limites de chacun d'entre eux a essentiellement pour vocation d'éclairer les « faces cachées » ou oubliées par leurs supporters et faciliter le choix des décideurs.

V. CONCLUSION

La recherche, dont nous rendons compte ici, constitue un premier repérage du système d'information économique régional de la viticulture languedocienne. Nous avons, en effet, privilégié à ce stade, les institutions publiques et professionnelles productrices d'informations économiques « visibles », en partie diffusées collectivement ou publiquement par des médias classiques, internes ou externes. La théorie de l'information et des marchés, nous a fait prendre conscience qu'une partie importante de cette information était produite et utilisée par les acteurs eux-mêmes dans leur pratique quotidienne des marchés et des relations contractuelles. Les acteurs économiques « de base », les coopératives et les négociants, mais aussi les domaines viticoles ayant développé la mise en marché, n'ont donc pas été enquêtés directement. Il serait également important d'analyser les pratiques et les besoins de ces acteurs pour raisonner l'architecture et le contenu de l'information économique recherchée au sein d'un observatoire économique de la viticulture languedocienne.

Cette première investigation nous fait apparaître un système d'une grande complexité et producteur à tous les niveaux d'une information abondante, variée et généralement pertinente. La présence d'institutions publiques spécialisées joue un rôle central dans ce système. Pour autant la question de la création d'un observatoire constitue bien l'expression d'un besoin réel qui porte d'un côté, sur des manques en termes de questionnements et de champs non couverts et, d'un autre côté, sur une absence de coordination et de mobilisation raisonnée vers la production d'informations. Ce projet est subordonné à un objectif

stratégique sectoriel et régional à savoir, faire de l'information une variable déterminante dans la compétition internationale qu'affronte la viticulture méditerranéenne.

Les théories de l'information et des marchés viennent éclairer deux dimensions généralement absentes des réflexions sur le projet de création d'un observatoire. Il s'agit d'une part de prendre en compte l'action des opérateurs du marché comme productrice elle-même d'une information économique pertinente et, d'autre part, de souligner l'opposition entre d'un côté, une architecture complexe, structurée, rigide, basée sur une modélisation détaillée et précise, adaptée à une situation stable, limitant fortement l'expression individuelle des besoins et des productions d'informations et de l'autre côté, une architecture plus souple, moins structurée, plus insatisfaisante au regard de la précision et de la routine, mais moins rapidement obsolète et plus adaptable aux situations de mutation et d'innovation.

La discussion de trois scénarios « polaires » ne fait pas ressortir instantanément la domination de l'un d'entre eux. Chacun présente des avantages et des inconvénients et mérite réflexion et discussion. La question des moyens et de la volonté politique joue, à ce stade, un rôle majeur qui sort des prérogatives de l'analyse et des conseils prodigués par les seuls chercheurs. Nous avons souligné combien la création d'un outil comme l'observatoire économique de la viticulture constituait un enjeu de pouvoir lié à la recomposition du système productif régional. Le débat à ce stade est le fruit normal d'une pratique démocratique souhaitable. C'est bien plus la question des délais qui est posée : combien de temps sera-t-il possible de tergiverser avant de prendre une décision afin d'affronter non seulement les grandes firmes multinationales de la viticulture du nouveau monde, mais également les régions viticoles déjà organisées avec des comités interprofessionnels pilotant ces observatoires ?

VII. BIBLIOGRAPHIE.

- Arrow K. J. et Debreu G., 1954, Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy, *Econometrica*, juillet, p. 265-290
- Bartoli Pierre, Boulet Daniel, 1989, Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire : l'exemple viticole : INRA-ESR Institut national de la recherche agronomique/Station d'économie et de sociologie rurales, Montpellier, Thèse 3 t., 434 p.
- Berthomeau, Jacques, 2001, Comment mieux positionner les vins français sur les marchés d'exportation ? Paris, Ministère de l'Agriculture, ONIVINS, 81 p.
- César Gérard, Delfau Gérard, 2002, L'avenir de la viticulture française : entre tradition et défi du Nouveau Monde, Paris, Sénat, 2002, Rapport du Sénat n° 349, 143 p.
- Du Tertre C., 2002, La dimension sectorielle de la régulation, in "Théorie de la régulation, L'état des savoirs", Boyer R., Saillard Y. eds, édition révisée, La découverte.
- Friedberg E., 1993, Le pouvoir et la règle: dynamique de l'action organisée. Paris: Seuil: Sociologie.
- Galtier Franck, 2002-1, Eclatement et incomplétude de la théorie des marchés, In : *Economies et Sociétés*, Série Systèmes agroalimentaires, A.G., N°25, 9-10/2002, p. 1665-1671
- Galtier Frank, 2002-2, Information, institutions et efficacité des marchés : trois filières céréalières de l'Afrique de l'Ouest analysées comme des systèmes de communication, Thèse de doctorat en Economie, Montpellier, ENSAM
- Galtier Frank, Egg Johny, 2003, Le paradoxe des systèmes d'information de marché (SIM) : une clé de lecture issue de la théorie institutionnelle et de la théorie de la communication, article soumis à *Economie et Sociétés* (série développement n°5), 17 p.

- Hayek F., 1945, The Use of Knowledge in Society, *American Economic Review*, 35 (4), p. 519-530
- Laporte JP, Touzard JM, 1998, Deux décennies de transition viticole en Languedoc Roussillon, Pôle sud, CEPEL-CNRS, 9, 26-47.
- Le Moigne Jean-Louis, 1998, La modélisation systémique de l'information, in Petit Pascal, (s. la dir. de), *L'économie de l'information : Les enseignements des théories économiques*, Paris, La découverte, 406 p., p. 55-69
- Lorino Philippe, 1995, *Compte et récits de la performance : Essai sur le pilotage de l'entreprise*, paris, Les éditions d'organisation, 288 p.
- Montaigne E., Laporte J.-P., Pérez V., Galéote X., 1997, Les mutations du négoce des vins tranquilles en France. - In : Actes du colloque : "Grande distribution Alimentaire", Société française d'économie rurale (SFER) Montpellier, 22-23 mai 1997.- INRA-ESR, Série Notes et Documents n° 107, 2 vol., 746 p., p.121-135
- Montaigne Etienne, 1997 a, Transformation of viticulture in the Languedoc-Roussillon seen from the perspective of two centuries of history. - Communication at the Canadian Conference on Economic History, Niagara-on-the-Lake, 4-6 may, 30 p.- Publié en français au B.I.D. n° 5/1997 sous le titre : "Les mutations de la viticulture languedocienne mises en perspective par deux siècles d'histoire"
- Montaigne Etienne, 1997 b, The common market organisation for wine : Autopsy of a reform. - In : Michael Tracy, editor : CAP reform, the southern products ; Papers by southern European experts. - *Agricultural Policy Studies*, Genappe, Belgium (fax 32.2.633.2371). ISBN 2-9600047-5-2. December - L'OMC-vin : Autopsie d'une réforme. -In : Byé édit. - *Domestiquer le végétal : construction et appropriation des techniques : Une sélection des travaux réalisés dans le cadre du programme DADP (I-6) 1996-1998*. - Montpellier : INRA-CTESI, 187 p., p. 173-201
- Montaigne Etienne, 1999, Standards and quality wine in the transformation of the winegrowing sector in the Languedoc. - Contributed paper presented at the workshop : "Market, right and equity : Rethinking Food and Agricultural Grades and Standards in a Shrinking World", IFAS, Institute for Food and Agricultural Standards Michigan State University, October 31- November 3
- Montaigne Etienne, 2001, Normes, qualité des vins et mutations de la viticulture du Languedoc. - In : *Bulletin d'information et de documentation*, B.I.D. n° 9, 2001, p. 54-57, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, DGCCRF
- Petit Pascal, 1998, (s. la dir. de), *L'économie de l'information : Les enseignements des théories économiques*, Paris, La découverte, 406 p.
- Touzard J.M., 1994, Crises sectorielles et dynamiques régionales: les recompositions de l'agriculture en Languedoc Roussillon, thèse de doctorat Agro-économie: ENSAM, Montpellier I,
- Touzard Jean-Marc, 1995 a, Crises sectorielles et dynamiques régionales : Les recompositions de l'agriculture en Languedoc-Roussillon, Montpellier, ENSAM, thèse, 416 p. + ann.
- Touzard Jean-Marc, 1995 b, Régulation sectorielle, dynamique régionale et transformation d'un système productif localisé : exemple de la viticulture languedocienne. - In : Gille Allaire, Robert Boyer, éditeurs. - *La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes*. - Paris, INRA-Economica, 444 p.